



Les cafés de la statistique

"La statistique éclaire-t-elle les questions de société" ?

soirée du 17 janvier 2006 :

L'Europe a-t-elle besoin d'un système statistique ?

synthèse des débats ^[*]

« Statistique », étymologiquement, renvoie à l'État : se doter d'un appareil statistique est un des actes fondateurs d'une nation. L'émergence politique de l'Europe s'est accompagnée de la constitution d'un système statistique européen. Inversement, des crises ou contestations qui ont affecté Eurostat depuis quelques années s'interprètent-elles comme une résistance à la construction européenne ?

invité :

Yves Franchet,

Ancien directeur général d'EUROSTAT

exposé introductif :

L'intégration européenne introduit dans le travail statistique des caractéristiques nouvelles . Comment répondre à cette problématique ? Deux exemples l'illustreront : l'un sur l'union économique et monétaire l'autre sur le suivi de l'immigration.

La statistique est, au XX^e siècle, un élément essentiel dans l'économie de marché, pour le débat démocratique, pour la préparation des décisions et pour le suivi des décisions une fois qu'elles ont été prises. Les décideurs économiques et sociaux ont besoin de statistiques et en sont de grands consommateurs. Point de repère essentiel, la statistique doit, pour jouer son rôle, être crédible, fiable et indépendante. La production statistique, en Europe, est essentiellement nationale. C'est un bien public, financé par le budget de l'État, et les priorités sont nationales.

Les pratiques de collecte varient énormément d'un pays à l'autre. Il y a deux grandes familles de collecte : la collecte par des registres ou par des enquêtes. Par exemple dans un pays nordique, si vous proposez une enquête, c'est le scandale. Les nordiques sont habitués obtenir leur statistique à partir de fichiers individuels et de fichiers d'entreprise. En Allemagne, vous proposez une exploitation de registres : c'est un scandale, parce que c'est contraire à la constitution. Donc on a

[*] Pour l'exposé liminaire le présent texte est reformulé à partir des notes du secrétariat suivant le plan de l'orateur. En revanche, le contenu des échanges est structuré en quelques thèmes, sans suivre l'ordre chronologique. Par ailleurs, l'identité des intervenants n'était pas toujours connue et l'on a choisi de ne pas attribuer nominativement les propos. Au reste, ceux-ci ont été reconstitués à partir des notes du secrétariat sans reprendre leur formulation détaillée. Lorsqu'un point est évoqué sous forme d'une question : ce qui vient ensuite n'est pas la seule réponse de l'invité, mais l'ensemble des contributions des participants.

soit des enquêtes soit des registres, avec des avantages et des inconvénients dans les deux cas. Le fait communautaire européen induit une demande de comparabilité parfois très forte entre les statistiques nationales et appelle à une harmonisation des concepts et des périodicités. Il faut prendre en compte ces caractéristiques différentes pour une nécessaire coordination, qui entraîne des modifications entre les sources nationales. Pour Yves Franchet, c'est ça le système européen : un ensemble de règles, de principes, de consultations entre les producteurs et les utilisateurs tant nationaux que communautaires, pour fournir à ces derniers un service d'information statistique de qualité.

Premier exemple : *la constitution et le suivi de la zone euro*. L'autorité suprême, le conseil des chefs d'État et de gouvernement, a décidé que des règles pour entrer dans la zone euro seraient strictement statistiques (inflation de moins de 2 %, déficit public de moins de 3 % du PIB, dette publique de moins de 60 % du PIB). Elles ont d'ailleurs été fixées sans aucune consultation avec les statisticiens, ni probablement avec les économistes. Une fois les critères fixés, il fallait fabriquer des chiffres. Pour la partie indice des prix, pas de problème : on s'adresse au statisticien ; mais il faut des indices de prix comparables. Or ils ont loin de l'être : dans la méthodologie, la collecte des données, etc. Il a fallu un travail énorme pour ouvrir les cartons des différents instituts statistique des pays membres et aller petit à petit vers un indice des prix harmonisé, qui maintenant est la référence des critères de convergence. Donc, voici déjà un exemple : une coordination qui a demandé une phase préliminaire de quatre à cinq ans pour modifier les indices nationaux, se mettre d'accord sur les pratiques, bâtir des textes juridiques et arriver à quelque chose qui soit consensuel, qui soit l'indice de référence et qui ne pose pas de problème parce qu'il est crédible, qu'il est indépendant, qu'il est fiable.

Même chose pour la dette et les finances publiques. Là, il n'était pas évident du tout qu'on allait confier le travail aux statisticiens, parce que les statisticiens n'étaient pas perçus comme ayant une expérience très forte dans ce domaine. Il a fallu du temps pour convaincre les autorités qu'en ce domaine il fallait qu'il y ait quelque part un acteur crédible, qui dise : voilà les chiffres, qui sont les bons les chiffres, qu'on peut accepter. Et le seul interlocuteur crédible c'était en fait le statisticien parce qu'il avait un cadre de référence : la comptabilité nationale. Après une période assez longue, tendue, entre les statisticiens et une partie de la commission européenne, on a confié le travail aux statisticiens. Ils ont été chargés de dire la vérité en matière de déficit public et de dette publique. J'ai fortement poussé pour qu'on leur confie ce travail. Je ne me rendais pas du tout compte de l'ampleur de la tâche, à vrai dire. C'était extrêmement difficile. On s'est aperçu en fait que les ministres des finances n'étaient pas habitués à appliquer des règles communes et mêmes des règles continues pour fixer leur déficit. Pour mettre de l'ordre dans ces différents chiffres qui sortaient, il y a eu beaucoup de difficultés, de tensions. Et, on y est finalement pratiquement arrivés.

On y est arrivé à travers des conflits. Que dire des conflits dans la statistique européenne ? Les conflits que nous avons eus ont été très médiatisés. Je pense que ce sont des conflits normaux. C'était effectivement, dans ce domaine-là, un changement de pouvoir. Entre des ministres des finances qui, auparavant, annonçaient des choses et tout le monde disait « amen » et, tout à coup, des statisticiens qui se mettent ensemble et qui disent : eh bien ça on l'accepte et ça on ne l'accepte pas ; et voilà quel est le vrai déficit d'un pays, voilà quel est sa vraie dette. Nous avons aussi au début fait de grosses erreurs de communication. Ça a été une bataille, c'est probablement encore une bataille : moins forte, parce que petit à petit, après cette bataille de pouvoir (« qui fait le travail ? ») et cette résistance (« on ne va pas se plier aux diktats des statisticiens »), tout le monde

a compris finalement qu'avoir un système statistique (entre les statisticiens nationaux et Eurostat), qui disait quelque chose qui était crédible parce qu'appuyé sur une bonne méthodologie, ça dépassionnait les débats. Un point très important dans la construction européenne, c'est de créer une confiance d'un pays à l'autre : les pays croient dans leur chiffre, ils s'appuient dessus. Eh bien, les statisticiens étaient capables d'amener cette crédibilité, cette confiance, et c'est cela qui faisait la qualité du chiffre. Et, autour de ça, le débat démocratique. Alors, comment a-t-on fait ? Eh bien, on a réussi à gagner cette confiance en ayant un système de consultation extrêmement compliqué mais solide, avec beaucoup d'experts, un système de vote puisqu'il faut faire voter maintenant 25 pays sur des positions techniques et la concertation avec les banques centrales qui sont un acteur extrêmement important dans ce domaine là.

Or, dans un système de décisions complexe, il faut pouvoir expliquer la décision. Il fallait qu'à la sortie de ça, ayant arrêté une position, on soit capables d'expliquer à tout le monde au même moment en temps réel : voilà la décision, voilà comment elle a été prise. Pendant cette période très difficile de définition des déficits des finances publiques, à chaque fois qu'une décision technique a été prise, je suis allé en salle de presse à Bruxelles – c'est la plus grande salle de presse du monde – pour expliquer ce qu' Eurostat avait décidé et que c'était comme ça. Il y avait des tas de questions, évidemment ! Et les statisticiens nationaux faisaient la même chose au niveau national. Ce type de communication et de transparence a permis de rendre crédibles les résultats

Donc, voilà un exemple de ce qu'est la construction de la statistique européenne et pourquoi finalement si on n'a pas un système, c'est-à-dire un ensemble de règles et de procédures qui, non seulement fonctionnent bien, mais qui sont bien expliquées, bien transparentes, on a des difficultés.

Puis, pour la zone euro, après l'entrée il y a eu le suivi : tous les ans, sur les chiffres des ministères des finances, Eurostat devait dire « oui c'est comme ça, non ce n'est pas comme ça ». Avec des tensions, encore fortes parce que le domaine est encore loin d'être déterminé. Mais à mon avis, des tensions qui vont decrescendo.

Une autre chose a secoué beaucoup les statistiques nationales et communautaires, à l'arrivée de la zone euro. Les utilisateurs nous ont dit : c'est simple, il y a la zone dollar, il y a la zone euro ; voilà les statistiques dont nous disposons aux Etats-Unis ; nous voulons les mêmes, dans les mêmes délais, pour la zone euro. Et donc tout d'un coup, on a été projeté dans un univers où les marchés financiers demandaient tout un tas de choses qu'on n'avait pas l'habitude de faire. Et surtout, les Etats-Unis étaient seuls et nous on avait 11 pays à mettre ensemble. Ça a été une révolution assez forte, une exigence de concertation, de systématisation des travaux. Mais un grand progrès, je pense, dans la statistique européenne et nationale.

Second exemple : l'immigration. Cet exemple est très différent. Ce n'est pas une politique communautaire. Mais une coordination était nécessaire (une fois que les gens sont entrés, il vont d'un pays à l'autre !). Il y a eu cinq réunions gouvernementales houleuses, sans résultat. On a discrètement appelé Eurostat au secours : « les pays ont tous apporté un dossier avec des statistiques : ce ne sont pas les mêmes ... Elles varient d'un pays à l'autre quant aux montants, aux évolutions ; et les discussions ne portent que là dessus. Pouvez-vous nous aider à sortir de là ? » On a créé un groupe auprès du Conseil, on y a amené les statisticiens nationaux, on a arrêté des définitions, puis finalement des chiffres acceptables par tous. Le travail des politiques a alors pu reprendre : faire de la politique – ce qu'ils doivent faire – et non pas de la statistique.

Tout cela implique une approche systémique. Le système statistique européen est une entreprise en réseau, ce qui implique des procédures, un partage du pouvoir. Cela crée des conflits, naturels. Les conflits que l'on a vus pour la statistique ne signifient pas un problème pour l'Europe (même s'ils révèlent différentes conceptions de l'Europe.) On a des structures de pouvoir différentes et il faut un changement dans la façon de faire les choses et de les accepter. Donc, aux deux questions posées par les organisateurs, je réponds oui à la première (l'Europe a besoin d'un système statistique) et plutôt non à la seconde : les conflits que l'on a trouvés dans la statistique ne sont pas une attaque contre l'Europe. C'est simplement l'Europe qui sort de sa gangue.

Débat :

1. Finalité d'une statistique européenne.

Un système décisionnel a besoin d'une information appropriée, statistique notamment : de nationale, celle-ci doit devenir européenne à mesure qu'apparaît un niveau décisionnel européen. Ceci concerne bien entendu les organes politiques, mais aussi les acteurs de la société civile : entreprises, associations. A ce niveau, l'information doit être cohérente : d'où le besoin d'une harmonisation, qu'il s'agisse de construire des agrégats communautaires, d'éclairer des politiques nationales coordonnées ou de répondre à une demande de comparaison. L'émergence d'une statistique européenne a imposé aux systèmes statistiques nationaux une harmonisation ; elle a eu aussi un effet d'entraînement pour le développement de la statistique nationale.

En sens inverse, répondant à un besoin supranational, la statistique européenne, par son existence même, signe l'émergence de ce niveau territorial politique. La statistique est ainsi souvent un élément fondateur d'une nation moderne : on évoque le cas de la Belgique, dont la fondation s'est accompagnée de la constitution d'une statistique ou encore celui de l'Autorité palestinienne qui s'est d'entrée de jeu dotée d'un bureau statistique. Est aussi noté, plus fondamentalement peut-être que cet aspect institutionnel, que la statistique, en nommant et mesurant quelque chose, lui confère une réalité car elle permet aux acteurs de la saisir. (L'exemple est donné de la définition des régions françaises, initialement posée par les statisticiens pour les besoins de la régionalisation du Plan.)

La demande de statistique émane des pouvoirs publics et de la société civile. Ceci, pour l'Europe comme pour les Etats. Toutefois, dans le cas de l'Europe, la demande de la société n'est que très peu exprimée et organisée (contrairement à ce qu'on voit au niveau national, notamment en France avec le Conseil national de l'information statistique, qui arrive assez bien à dégager des priorités qui soient celles de la société¹) le système statistique européen (SSE), autour d'Eurostat, répond donc essentiellement au besoin des institutions publiques.

Cela étant, il n'est que d'observer les médias pour voir le succès dans le public de statistiques comparatives européennes. Un participant les qualifie même de « ludiques », dans la mesure elles ne répondent pas seulement à un besoin gestionnaire, même privé. La statistique officielle en est souvent à l'origine. Eurostat avait même, en 1996, publié un portrait de l'Europe qui a eu du succès ; rien ne lui interdit une telle initiative mais, sans subsides spécifiques, elle est concurrencée par des demandes plus expresses. Mais d'autres chiffres, d'origines très diverses sont aussi

¹ Il existe bien, au niveau européen, un conseil consultatif – le CEIES – qui ressemble au CNIS français, mais avec un rôle bien moindre.

mobilisées par les médias (y compris « l'Eurobaromètre », qui est commandité par la Commission en dehors du système statistique). Ces statistiques qui circulent donc dans l'espace public ont des provenances diverses ; et aussi une signification et une fiabilité inégales. Là où la statistique officielle ne propose rien, ce qui existe prévaut. Et, dès lors que quelque chose existe, il est difficile d'argumenter (et de faire financer) que la statistique officielle s'en saisisse. Du moins souhaiterait-on que ce qu'elle offre soit, éventuellement simplifié, adapté à une communication plus large.

Au reste, les résultats de la statistique officielle (européenne ou nationale) ne répondent pas forcément à ce qui intéresse le public. Ni, notamment, à ce qui intéresse les enquêtés : quel retour convient-il de faire à ceux-ci, sachant aussi que, s'ils trouvent intérêt à l'enquête, les données recueillies seront sans doute de meilleure qualité.

En fin de réunion, on demandera si les statisticiens devraient s'autosaisir de questions agitées dans le débat public. Est évoquée la controverse qui avait eu lieu, en France, sur le « coût de la non-Europe » sans qu'apparemment Eurostat y intervienne. Plus largement, Eurostat n'aurait-il pu expliquer aux pays membres l'avantage qu'ils retirent de l'Europe ? Quelqu'un évoque aussi le « coût de la non-statistique » et relève que le coût de la statistique est en général dérisoire en regard des politiques qu'elle doit éclairer.

2. La statistique dans la construction politique européenne

Il a été suggéré que les difficultés ou crises qui ont affecté la statistique traduisaient, sinon un refus de l'Europe, du moins des discordes sur la conception de l'Europe : nommément, l'opposition entre Europe fédérale ou Europe des nations. Mais, cette opposition ne vaut pas également dans tous les secteurs. En particulier, la statistique ne peut être que fédérale : une fonction étagée et articulée du niveau communal au niveau européen. Ceci implique une relation de partenariat entre les instituts nationaux de statistique (INS) et Eurostat. Donc une certaine complicité entre eux : qui surprend – ou même indigné – certains responsables politiques qui pourraient à la limite y voir une inadmissible collusion.

Si la statistique fournit un nécessaire éclairage pour les politiques, elle est aussi parfois convoquée pour fournir des critères formels. Mais un système de décision fondée sur les chiffres n'est pas toujours gérable : outre de possibles pressions sur le chiffre, il ne dispense pas de décider, de façon certes éclairée mais non-automatique. L'exemple des « critères de Maastricht » montre un rabattement de la décision sur le chiffre. Le Traité disait que l'admission dans la zone euro se ferait *au vu* de ces critères. Or, on a fait comme si il y avait automaticité : on a considéré que le chiffre valait décision. La presse y a eu une part de responsabilité : en annonçant que tel pays était par avance qualifié ou non sur la seule considération du chiffre. Le critère statistique fournit-il une heureuse solution à un blocage politique ; ou, fournit-il aux politiques une échappatoire pour ne pas prendre la responsabilité de leur décision ? Quelle doit être l'autonomie de celle-ci à l'égard de la mesure statistique ?

Ce problème est sans doute renforcé par l'existence de seuils. « Les seuils, ça rend fou ! » dit un participant. En effet, dès lors qu'un seuil est affiché à l'avance, les décideurs sont tentés d'aller aussi près que possible du seuil. Et, ensuite, on se décharge sur le statisticien de dire de quel côté du seuil on se trouve.

La statistique intervient donc dans le champ du pouvoir. Pour autant, elle n'a pas de pouvoir propre. Elle n'a pas d'enjeux (économiques, électoraux, ...) à faire valoir pour faire pression dans un jeu d'acteurs. Elle peut alors y être prise en otage. La mise en cause dont Eurostat a été la cible en 2003 peut s'interpréter comme une action oblique dirigée contre la Commission, dont certains membres du Parlement européen « voulaient la tête ». La statistique étant un nain politique, il n'était pas politiquement coûteux – mais était néanmoins efficace – de s'en prendre à elle. Bien entendu, ceux qui faisaient cela méconnaissaient que l'existence d'un système statistique représente un investissement qui ne se constitue qu'avec du temps.

3. Indépendance de l'institution statistique

On s'était aperçu, l'an dernier, que la Grèce avait faussé ses statistiques pour se faire recevoir dans la zone euro. On a donc montré du doigt ces statisticiens qui truquent. Sans doute : mais s'il ont triché, c'est aussi qu'ils ont subi des pressions et ne sont donc pas les premiers fautifs. (Un autre cas, moins connu, s'était présenté précédemment au Portugal révélé lors d'un changement de gouvernement.)

Il est donc essentiel que les instituts soient assez forts pour résister aux pressions². (Une comparaison est faite avec les banques centrales, pour noter aussi que ce sont des institutions puissantes.) Il n'est pas moins essentiel que tout un chacun soit convaincu de leur indépendance. Or, ce crédit se joue solidairement à tous les niveaux : des INS comme d'Eurostat. (« Si l'un crache dans la soupe ... ») Est à ce propos regretté qu'Eurostat ne soit pas intervenu suffisamment lorsque, à l'occasion du passage à l'euro, un doute s'est fait quant à l'exactitude de l'indice des prix.

Sans doute, d'une manière générale, les choses se passent assez bien, entre le système statistique et le monde politique : celui-ci comprend l'intérêt qu'il a à ne pas toucher à la statistique. Néanmoins, cette conviction demande à être nourrie par une argumentation des responsables statistiques. On observe que la direction d'Eurostat a été tenue par des statisticiens ou des personnalités porteuses des mêmes valeurs au cours des dernières décennies ; en revanche, on pourrait avoir des craintes si ce poste venait à être tenu par des personnalités moins sensibles au besoin d'indépendance politique.

Se pose aussi la question de savoir dans quelle mesure, en cas de difficulté, la déontologie personnelle des statisticiens y supplée. On se demande également si la presse est un recours pour garantir l'indépendance (en dévoilant d'éventuelles manœuvres) ou, à l'inverse, de quel recours on dispose à son encontre lorsqu'elle véhicule le doute.

² Le public français est à peu près convaincu que l'INSEE est indépendant – et, un peu moins peut-être, la statistique d'origine ministérielle – mais cette indépendance n'était pas initialement inscrite dans les textes fondateurs et s'est largement construite par un combat mené par l'Institut, qui a peu à peu établi de bonnes pratiques. Dans certains pays, tels que les Pays-Bas, la loi interdit explicitement au gouvernement d'exercer des pressions sur l'institut de statistique.

4. Procédure d'élaboration des statistiques européennes

Dans « l'entreprise en réseau » qu'est le système statistique européen, comment conçoit-on et mène-t-on à bien les opérations ? De deux manières : ou bien on adopte un règlement, que les organes nationaux exécutent ; ou bien un travail d'élaboration multilatéral et de coopération associe les statisticiens des divers pays et Eurostat. Ce second mode, dit « gentlemen's agreement », a longtemps prévalu³, mais il semble que le recours au règlement devient plus systématique. Techniquement, le « gentlemen's agreement » paraît meilleur. Mais c'est un processus plus lent et qui est tributaire de la bonne volonté de chaque pays. L'exemple est donné du SEC (système européen de comptes nationaux) : une fois défini le quinze ans après, seuls trois pays l'appliquaient. Avec l'adoption du règlement "SEC95", un an après, les quinze l'appliquaient.

Une partie de la discussion porte sur le « règlement SIFIM » (services d'intermédiation financière indirectement mesurés). C'est une matière très technique et l'on se demande s'il était bien raisonnable de la faire discuter par le Parlement⁴. En fait, si l'on s'est résigné à recourir à un règlement spécifique, c'est, est-il indiqué, que les statisticiens n'avaient pas su se mettre d'accord. Le blocage sur le point particulier des SIFIM risquait de bloquer l'ensemble du SEC.

Il semble donc préférable de procéder par « gentlemen's agreement », au moins au début, pour rechercher la meilleure méthode et le consensus ; mais vient un moment où il faut que les choses soient « carrées » et, là, le règlement est nécessaire.

Un autre risque, avec le règlement, est que son adoption (outre la Commission) met en jeu le Conseil et le Parlement : sur des points techniques qui échappent aux parlementaires, un opposant au projet peut jouer de l'influence de l'un d'eux pour bloquer le projet ou y introduire des éléments inappropriés. Là encore, il y a bien là une source de complication et de dévoiement, mais de tels accidents sont heureusement le plus souvent déjoués grâce à un bon suivi des dossiers.

L'existence d'un règlement est aussi dans certains pays un argument pour obtenir les moyens nécessaires. Certains statisticiens nationaux y poussent donc. Mais, en faisant l'économie de l'élaboration conjointe, en recevant des normes européennes sans avoir eu à y réfléchir, ne risque-t-on pas une certaine « lobotomie » de la statistique nationale ? Le règlement garantit-il une suffisante qualité ? Ce risque n'est pas trop grand toutefois, dans la mesure où un règlement est précédé de tout un travail de réflexion et d'échanges auquel les statisticiens nationaux sont étroitement associés

³ Les méthodes et travaux sont discutés et arrêtés dans les réunions périodiques des directeurs généraux d'instituts statistiques nationaux (on dit familièrement les "DGINS"), qui forment le Comité du Programme statistique (CPS) et préparés dans de nombreux groupes de travail de leurs collaborateurs. Une fois l'an, le CPS fixe d'une part les travaux pour l'année à venir et d'autre part établit et actualise une programmation à moyen terme.

⁴ Ce moment de la réunion a pu paraître à l'assistance un débat d'initiés. Une dizaine peut-être des personnes présentes avaient suivi l'épisode en question. Les autres pouvaient se demander si elles avaient leur place dans cette discussion. Mais, justement, elles pouvaient se dire « si nous avons du mal à saisir ce dont il s'agit, les parlementaires sans doute aussi ». Le fait même de ne pas saisir ce dont il s'agissait leur permettait de comprendre le problème posé : savoir s'il était judicieux d'en avoir fait discuter le Parlement.

5. Statut de l'organisation statistique

On a dit que la statistique est un secteur communautaire qui ne relève pas de la même logique organisationnelle que les autres. Il implique une collaboration des statisticiens des divers pays. L'internationalisme des statisticiens remonte au XIX^e siècle (création de l'Institut International de Statistique en 1885) : ils ont une tradition de travailler ensemble et partagent l'ambition d'éclairer la société. En prise sur les problèmes politiques, ils ne se sentent pas porteurs des options de ce politiques et, au contraire, aspirent à leur fournir des éléments de jugement qui ne soient pas infléchis par les enjeux. Cette attitude professionnelle fait partie de leur formation. Du reste, lors de l'élargissement de l'Union – et, d'abord, pour y préparer – Eurostat a fait énormément de formation à l'adresse des statisticiens des nouveaux pays. (En fait, ce gros investissement était nécessaire, mais le passage de 15 à 25 n'a pas trop posé problème, car les nouveaux étaient très demandeurs et il était finalement plus facile de les moderniser qu'il ne l'était de faire bouger les anciens.)

Dans ces conditions, Eurostat doit-il être un service de la Commission⁵ ? Ne devrait-il pas plutôt être une agence, indépendante, avec ses missions, ses règles et son conseil d'administration ? Est objecté que ce serait difficilement viable. Notamment, l'absence de ressources propres imposerait d'aller sans cesse quémander un budget. (Par comparaison, la BCE n'a pas ce souci.) De plus, cette extériorité signifierait un moindre accès aux services de la Commission, c'est-à-dire une moindre intégration à la conception des politiques communautaires, qui sont une des finalités majeures du SSE.

En revanche, la faiblesse de la Commission quant à une politique statistique a des inconvénients visibles, qui s'ajoutent à la faiblesse d'Eurostat face au milieu politique de l'Union. Une alternative serait que la volonté stratégique vienne des Instituts nationaux. Ou, d'un conseil d'administration plus large : comprenant la BCE, des universitaires, etc., faisant suffisamment autorité pour alerter sur les problèmes et les enjeux. Ce serait un soutien à la fois envers la Commission et envers les médias. En effet, au moment où l'on se demande si l'Union va pouvoir fonctionner à 30, les facteurs d'immobilisme ne vont-ils pas être dirimants : ne faut-il pas trouver pour la statistique européenne une nouvelle énergie, une dynamique propre ?



⁵ La même question est parfois posée, dans différents pays, quant à l'appartenance de l'Institut de statistique à l'Exécutif.